3. Le comité interministériel de la mer confirme les objectifs du gouvernement

Le développement des énergies marines renouvelables est l'une des « mesures phares » du Cimer 2022. (Photo : ASM Industries)

Le comité interministériel de la mer confirme les objectifs du gouvernement

Publié le 17/03/2022 21:00 | Mis à jour le 18/03/2022 10:04

Le dernier comité interministériel de la Mer (Cimer), qui s'est tenu le 17 mars, a confirmé les objectifs annoncés récemment par le gouvernement et le président de la République, Emmanuel Macron.

Quatre « **mesures phares** » ont été mises en avant. D'abord l'élaboration de la nouvelle stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML), première mission confiée à Éric Banel à la tête de la nouvelle direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAmpa).

Deuxième mesure, l'accélération du développement des énergies marines renouvelables. Le document mis en ligne par le gouvernement rappelle l'objectif français de 40 GW d'éolien en mer installé en 2050, annoncé par Emmanuel Macron début février à Belfort.

Le troisième point porte sur la restauration des littoraux, avec le développement de mouillages alternatifs, en métropole et en outre-mer, dont certains sont déjà testés en Méditerranée.

La quatrième mesure phare concerne l'investissement dans le champ des fonds marins. Elle vise à doter la France de moyens d'exploration des grands fonds, avec un budget de 300 millions d'euros prévu dans le cadre du plan d'investissement France 2030 annoncé en octobre.

Parmi les dossiers en cours abordés lors de ce Cimer, l'adaptation de la réglementation pour la réparation des navires transportant du GNL, l'affiliation sociale des marins embarqués sur les navires de croisière sous registre de Wallis-et-Futuna, le soutien aux ports pour développer l'éolien flottant ou encore les nouvelles règles de stockage des nitrates d'ammonium.

UPPM revue de presse